Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073252-20241010-DEL2024-82-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA

Département de la Haute-Corse

Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 10 octobre 2024
DEL-2024-82

Nombre :
* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 28
* de Représentés : 0
* de Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Yannick CASTELLI, M. Balthazar FEDERICI , Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Sébastien LAURELLI, Mme Christiane MARIOTTI , M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pierre-Ange SENCY, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents : M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANTOMARCHI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Gérard CASANOVA, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Dominique FABRE, Valérie FERRANDI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ , M. Paul INNONCENZI, M. JULIEN Justin, , Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, M. Jean-François MATTEI,M. Joseph MATTEI, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI.

Objet: Souscription d'une ligne de trésorerie de 600 000.00 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Corse pour les besoins de la section investissement en M57.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 11 octobre 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 septembre 2024. L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à quinze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur Benoit BRUZI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de l'article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 18 septembre

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA

Département de la Haute-Corse

2024 pour un Conseil communautaire en date du 25 septembre 2024, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 25 septembre 2024 pour un Conseil communautaire en date du 10 octobre 2024.

Le Président propose à l'Assemblée délibérante la souscription d'une ligne de trésorerie pour les besoins de la section investissement en M57 d'un montant de **600 000,00 €** auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Corse, selon les caractéristiques suivantes :

- Taux : 4,25 %
- Durée : 12 mois
- Frais : 0,20 % montant emprunté
- Pas de commission de non-utilisation

VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Corse,

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **De signer** avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Corse, l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 600 000.00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux : 4,25 %
- Durée : 12 mois
- Frais : 0,20 % montant emprunté
- Pas de commission de non-utilisation

- **D'Autoriser** et **mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place de l'ouverture de cette ligne de trésorerie.

- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la CASTAGNICCIA-CASINCA
Le Président
Haute-Corse

Antoine POLI